



## SOMMAIRE

Conditions climatiques

Platane

Pin

Autres végétaux  
d'ornement

Palmier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE :

FREDON Corse

Rédacteur : Catherine

GIGLEUX



Structures partenaires :

villed'Ajaccio, Fredon Corse

Aloes SA, Lycée Agricole

Borgo, observateurs

Directeur de publication :

Joseph Colombani

Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.corse.chambres>

[-agriculture.fr](http://www.corse.chambres)

Crédit photo : FREDON

Corse,

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

## A retenir

**Conditions climatiques pluvieuse**

**Tigre du platane** : migration engagée – prévision du stade d'intervention

**Pyrale du buis** : première capture du papillon

**Charançon rouge du palmier** : sensibilité au froid -analyse sur 15 ans

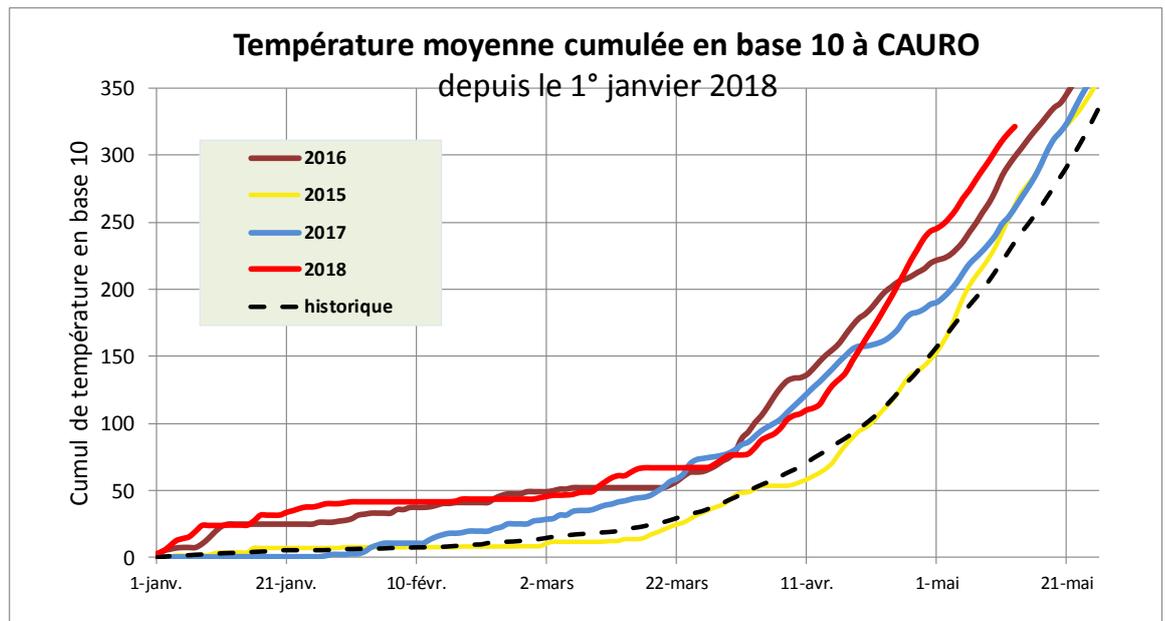
**Papillon Palmivore** : vigilance dans l'achat de plants importés

## CONDITIONS CLIMATIQUES

Après un mois de janvier exceptionnellement chaud par rapport à la normale (sur Cauro, Aléria, Île Rousse) la végétation a été assez peu ralentie en début d'hiver.

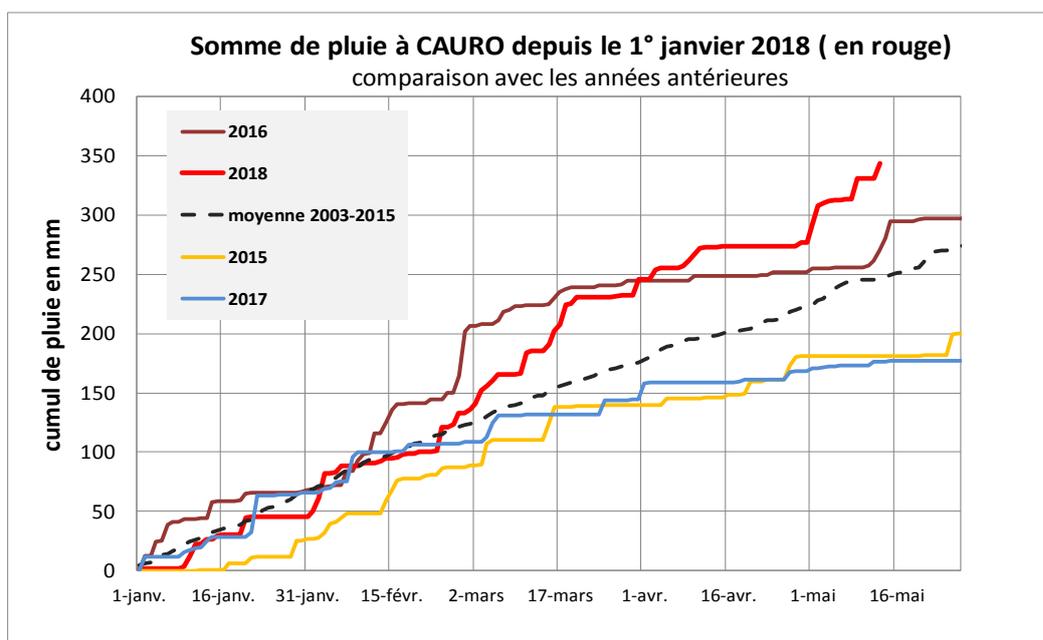
Les températures ont ensuite été dans la normale, voir plus élevées au mois d'avril (+1.6°C). Le graphique 1 présente le cumul des températures en base 10 (température au-dessus de 10°C). Ce seuil décrit bien la capacité du sol à fonctionner et à faire évoluer la végétation.

Au final, jusqu'à début mai, les plantes ont pu profiter d'un bon capital de chaleur efficace pour se développer.



Graphique 1 : Température moyenne base 10 Cauro

Pour autant, la température ressentie n'est pas aussi favorable car la pluviométrie a été nettement plus importante en février plus mars, avec une reprise au mois de mai. Le cumul de pluie présenté ci-dessous (cf graphique 2) montre un dépassement de 100 mm de pluie à la mi-mai.



Graphique 2 : Cumul des précipitations à Cauro

## PLATANE

- Tigre du platane – *Corythucha ciliata*

**Biologie :** Le tigre du platane, *Corythucha ciliata*, est un homoptère. L'adulte ressemble à une petite punaise blanc grisâtre de quelques millimètres et la larve est plus petite et noire brillante.

**Observation :** Les adultes hivernants ont démarré leur migration mi-avril. Les premiers tigres sont observés fin avril-début mai sur les feuilles, en faible nombre. Curieusement, cette migration n'a pas profité de l'avance de chaleur de la fin d'hiver et accuse un certain retard.



Photo 1 : Première colonisation du tigre sur feuille

**Seuil indicateur de risque :** Il a été évalué par le comptage des adultes hivernants (voir bulletin Jevi n° 1).

**Évaluation du risque :** Le risque varie de faible à très élevé selon les comptages du mois de mars. Cependant, de nombreux tigres se trouvaient parasités lors des dernières observations de fin avril.

**Gestion du risque :** Il faut attendre **6 semaines** après le début de la migration pour intervenir sur le feuillage, la stratégie de biocontrôle consiste en une introduction d'auxiliaires. Ce stade est estimé à fin mai.

- Puceron du platane

Les jeunes feuilles sont occupées par des colonies de pucerons.

## PIN

- Processionnaire du pin – *Thaumetopoea pytiocampa*

**Observation :** La chenille de ce lépidoptère produit des poils urticants. La présence de cet insecte en grande quantité sur des pins (ou des cèdres) dans les jardins, les espaces verts ou les forêts peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles et les animaux.



Les chenilles vivent en groupe tout au long du cycle larvaire. Au printemps, les chenilles sortent du nid et vont s'enterrer au sol pour se nymphoser.

**Evaluation du risque :** En Corse, les processions sont étalées sur plusieurs mois du fait des grandes différences d'altitude rencontrées. La procession de cette chenille a été signalée en Haute-Corse. Plusieurs foyers n'ont pas encore engagé leur procession sur Ajaccio et dans le secteur de Vivario, Venaco.

**Gestion du risque :** Il est possible de gérer ces foyers de chenille à l'aide de méthodes alternatives. Ponctuellement, des pièges en forme de collier autour des troncs permettent de capturer les chenilles

Photo 2 : Nid de chenille le 16-05-2018 à Ajaccio

## AUTRES VÉGÉTAUX D'ORNEMENT

- **Pyrale du buis – *Cydalima perspectalis***



**Biologie :** Cette pyrale est un ravageur majeur des buis. Cette pyrale est un ravageur majeur des buis. La couleur de la chenille est caractéristique, elle est verte avec des verrues noires et des poils blancs assez éparses. La larve se nourrit **exclusivement de buis**. L'adulte est un papillon aux ailes blanches translucides marginées de brun aux reflets irisés dans sa forme la plus commune. Cet insecte fuit la lumière, il n'est donc pas aisé de le remarquer.

Photo 3 : Pyrale du buis

**Observation :** Actuellement, les chenilles ont pu reprendre leur activité au cœur des buissons de buis. Le premier papillon a été capturé dans le piège du parc Galéa.

**Evaluation du risque :** On assiste au stade le plus vulnérable pour les plantes. Le risque est donc **moyen à élevé** suivant la présence de stade hivernant au sein des buissons.

**Gestion du risque :** A ce stade, l'observation des buissons permet de repérer les foyers et de les nettoyer manuellement en enlevant les cocons, l'utilisation de produit de biocontrôle est encore possible. (cf lien : <http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/> rubrique note nationale).

## PALMIER

- **Charançon rouge du palmier – *Rhynchophorus ferrugineus***

**Bilan climatique et présence du Charançon rouge du palmier depuis 15 ans :** Ce gros Charançon (CRP),



*Rhynchophorus ferrugineus*, est un ravageur originaire des pays chauds du sud-est asiatique. Le réchauffement climatique actuel mesuré en France est donc un facteur favorisant son acclimatation dans nos régions avec des hivers doux.

En mettant en relation les seuils de sensibilité au froid du CRP, nous pourrions étudier les conditions de son installation en Corse. Nous avons ainsi suivi l'évolution du nombre d'heures de froid hivernal sur une période de 15 ans à partir des stations météo BSV de la Fredon et de l'utilitaire qui permet de comptabiliser les heures selon des seuils

sélectionnés. <http://90.63.137.72:8080/projet%20meteo%20v3/source/main.php?page=default>

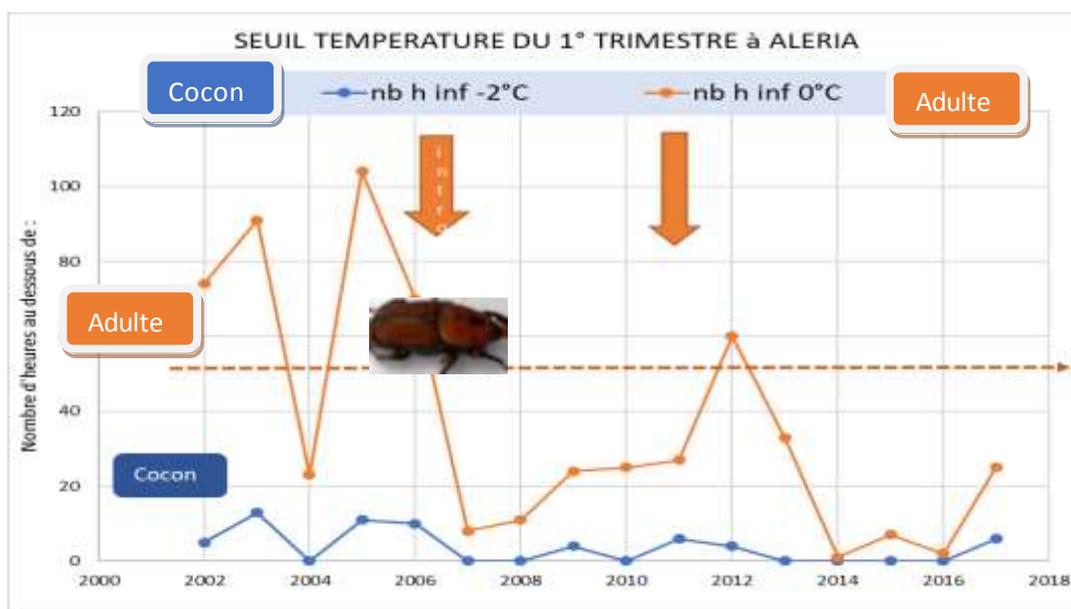
Seuil de température létale selon les stades biologiques du CRP (source Inra Marrakech 2015) :

Stade :	Seuil de température létale (qui provoque la mort)
Œuf	Inférieure 10° C
Larve	Inférieure 5°C
Adulte	Inférieure 5°C survie difficile Inférieure 0°C létale
Cocon	Inférieure -2°C

En Corse, les températures du 4<sup>ième</sup> trimestre **ne présentent jamais** de risque pour la survie du CRP sur les 15 dernières années étudiées, en zone côtière (ex Aléria, plaine de Cauro).

L'étude des températures du **premier trimestre** sur ces 15 années depuis 2002 est plus intéressante car on peut constater un réchauffement qui s'exprime par moins d'heures inférieures à 0°C, notamment à partir de 2006 (cf graphique 3 ci-dessous).

Pour ces 3 premiers mois de l'année, ce nombre passe d'environ **80 heures** pour les années 2002 à 2006 à moins de **30 heures** à partir de 2007.



Graphique 3 : Nombre d'heures de froid au premier trimestre, inférieures à -2° et 0°C

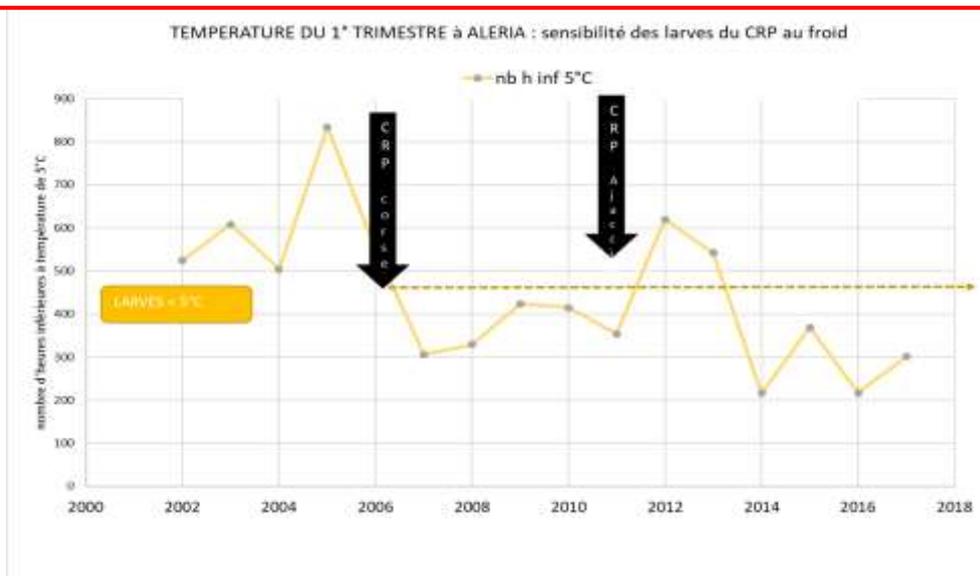
Le CRP a été observé pour la première fois **en 2006 en Corse**. Les années suivantes ont été nettement moins froides, donnant la possibilité au CRP de survivre à l'état d'adulte.

Le premier cas d'attaque du CRP à **Ajaccio a été constaté en 2011** par la mairie d'Ajaccio. Un autre foyer avait été signé à Porticcio cette même année.

Ces foyers ne se sont pas étendus les années suivantes, mais seulement à partir de 2014, pour exploser à partir de 2016.

On pourrait en déduire qu'en dessous d'un seuil de **40 heures de froid** (inférieur à 0°C), les **adultes du CRP peuvent passer l'hiver**. Ce fait contribue alors à un développement rapide des populations qui ont occasionnés les dégâts que nous constatons actuellement.

Cette hypothèse tend à être confortée par l'étude des nombres d'heures en dessous de 5°C qui seraient létales pour les larves du CRP (cf graphe 4 ci-dessous).



Graphique 4 : Nombre d'heures de froid au premier trimestre, inférieures à 5°C sur le site d'Aléria

Au-dessus de **500 heures de froid** (inf. 5°C) au 1<sup>er</sup> trimestre, les larves du CRP résisteraient mal ; ce qui était le cas avant 2006 puis en 2012 et 2013, époque à laquelle le CRP ne s'est pas installé sur Ajaccio après une première introduction.

Par contre, en dessous de **400 heures inférieures à 5°C**, le CRP ne subit pas de perturbation dans son cycle et les **larves peuvent passer l'hiver en Corse**.

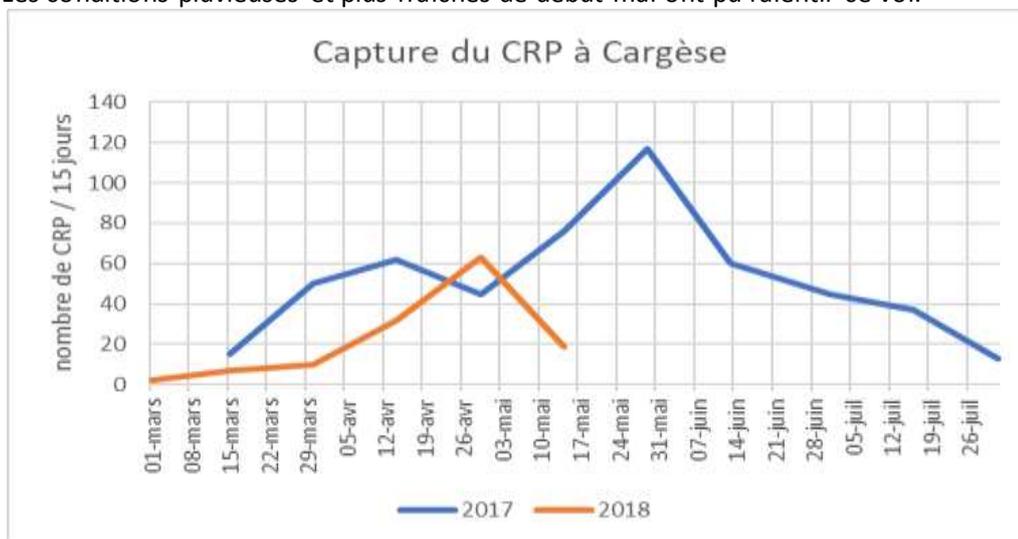
**Réseau de piégeage du charançon rouge du palmier en 2018 :** La technique de piégeage à l'aide de phéromones et de kairomones « *R. ferrugineus* » permet de se rendre compte de la présence du charançon rouge du palmier dans le secteur concerné.

En 2018, le réseau de piégeage du charançon rouge sera suivi sur 4 sites, 3 pièges sont positionnés dans le cadre du réseau CRP et 1 dans le cadre du BSV.



Photo 5 : seau destiné au piégeage du charançon rouge du palmier

**Observations :** Les captures de charançons ont été signalées dès le mois de mars à Cargèse. Le graphique 5 ci-dessous montre des captures en nette augmentation mi-avril, avec cependant un niveau plus faible que pour l'année 2017. Les foyers infectieux de Cargèse ont disparu avec la destruction de nombreux palmiers de la ville. Les conditions pluvieuses et plus fraîches de début mai ont pu ralentir ce vol.



Graphique 5 : courbe de capture du CRP à Cargèse : comparaison 2017-2018

Les autres pièges situés à Ghisonaccia et près d'Ajaccio capturent moins de 10 CRP par quinzaine.



**Évaluation du risque** : Le risque de contamination des palmiers est **encore faible sur ce début de printemps**. Cependant, les températures de janvier à mars n'ont pu provoquer de dégâts liés au froid selon les seuils identifiés ci-dessus. Avec **342 heures** en dessous de **5°C** sur le premier trimestre 2018, les populations de larves du **CRP n'ont pas été détruites** durant l'hiver.

Toutefois, il ne faut pas attendre de voir les premiers dégâts pour intervenir. Dès lors que les palmiers se situent à moins de 100 m d'un palmier contaminé, le risque est très fort pour que le charançon attaque ce palmier.

L'utilisation de nématodes proposée dans la modalité 1 de l'arrêté ministériel de 2010 est possible à cette période de l'année, si les conditions d'hygrométrie et de température sont favorables. Les traitements chimiques doivent être réalisés par des professionnels habilités.

L'arrêté de lutte obligatoire en Corse du sud, mis à jour le 7 avril 2017, précise les conditions de lutte contre le charançon rouge du palmier. Vous pouvez le retrouver ainsi que toutes les consignes nécessaires à la gestion et la prévention de cet ONR sur le site de la DRAAF : <http://www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr/le-charancon-rouge-du-palmier,128>

- **Papillon Palmivore – *Paysandisia archon***

**Biologie** : *Paysandisia archon*, est un papillon originaire d'Argentine qui a été observé pour la première fois en Europe en 1990 et en France dans la région Sud-est en 2001. Celui-ci s'est révélé être un ravageur important du palmier depuis l'Aquitaine jusqu'à la côte d'azur.

**Il a été identifié en Haute-Corse et Corse du Sud durant l'été 2016** sur des palmiers en provenance d'Italie.

**Observation** : A cette époque de la saison, on peut retrouver les chenilles à l'intérieur des stipes. Le seul signe de présence potentielle du papillon palmivore reste la présence de sciure colmatée à la sortie des galeries du papillon lors de l'été précédent.



Photo 7 : Chenilles du Papillon Palmivore (Fredon mars 2017)



Photo 8 : Présence de sciure agglomérée au niveau d'un trou de sortie du papillon

**Évaluation du risque** : Actuellement en Corse, si le risque reste de **niveau faible** pour les palmiers en place, **il devient élevé** pour des palmiers du type *Chamaerops* ou *Trachycarpus* introduits récemment sur l'île.

**Gestion du risque** : Une attention particulière doit être portée sur les symptômes des palmiers de type *Chamaerops* qui se dessèchent de façon inexplicable. Les palmiers récemment introduits doivent être surveillés attentivement notamment à partir de fin juin pour observer une éventuelle sortie de papillon.

En préventif, la méthode de lutte alternative dirigée contre le charançon rouge du palmier est également efficace sur ce papillon palmivore.

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**

	Vendredi 18 mai	Samedi 19 mai	Dimanche 20 mai	Lundi 21 mai	Mardi 22 mai	Mercredi 23 mai	Jeudi 24 mai
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Beau temps	Journée ensoleillée avec quelques passages nuageux pouvant donner des averses sur le versant Ouest.	Temps ensoleillé sur le littoral ; hausse des températures	Pas de changement			

Pour la période du Mardi au Vendredi, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).
  - <http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

### ***Xylella fastidiosa***

***Xylella fastidiosa*** peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

**En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque.** La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.